

# La Flandre en Mouvement !

*La lettre de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE (14ème circonscription du Nord)*

**Nous remercions très chaleureusement les 26555 électeurs de la circonscription qui nous ont accordé leur confiance ce Dimanche 10 Juin 2007. Votre soutien, massif et sincère nous a permis de remporter cette élection dès le premier tour, avec 56.6% des suffrages.**

- Page1. Pour la croissance
- Page2. Les projets de loi à venir
  - . Le marché du gaz ouvert
  - . Baisse du chômage

## Une priorité électorale : relancer la croissance

### Le projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat

Discuté dans l'hémicycle du 10 au 13 Juillet, le projet de loi en faveur du travail devrait relancer la croissance.

1. **Le travail sera mieux récompensé** : exonération des prélèvements sur les heures supplémentaires, défiscalisation des revenus des étudiants, suppression des droits de succession...
2. **L'augmentation du pouvoir d'achat sera favorisée** : déductibilité des intérêts d'emprunt pour l'achat de son habitation principale ; instauration d'un bouclier fiscal à 50% des revenus pour tous.
3. **Le développement des PME sera encouragé** : les contribuables pourront déduire 50000 euros de leur ISF s'ils les investissent dans une PME.

### Jean-Pierre DECOOL est intervenu dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, le 10 Juillet 2007

Madame la Présidente, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, Monsieur le Haut Commissaire, Mes chers Collègues,

Nous tous, Députés de la Nation, réunis aujourd'hui pour la première discussion de cette mandature, avons la **responsabilité de représenter au mieux les intérêts de notre pays**. Le texte sur lequel nous travaillons aujourd'hui illustre bien cette volonté partagée par de nombreux français.

Dans la droite ligne des **objectifs du Président de la République et du Premier Ministre**, je considère **l'emploi comme l'un des sujets les plus importants de notre temps**. (...). Soucieux de tenir les promesses faites lors de nos campagnes électorales, nous pouvons être fiers de participer à un **mouvement de libération du travail**, considéré comme une valeur, un outil d'amélioration du pouvoir d'achat et un instrument de lutte contre le chômage.

Les différents **axes** proposés dans ce texte me semblent **cohérents et complémentaires**.

En effet, les **mesures d'exonération de cotisations salariales et de non taxation des heures supplémentaires sont une véritable révolution**. Elles devraient permettre une réelle augmentation des salaires de nos concitoyens, tout en allégeant les charges pesant sur les entreprises. Les évolutions du texte nous ont rassurés : l'heure supplémentaire coûte, à l'employeur, plus cher qu'une heure dite normale, mais moins cher qu'auparavant. **Ce dispositif ne se substituera donc pas à la création de nombreux emplois**.

De même, le texte prévoit une **judicieuse limitation des heures complémentaires pour les salariés à temps partiel**. Je considère cette mesure comme essentielle pour éviter la transformation d'un temps plein en temps partiel agrémenté d'heures complémentaires. Ma principale crainte est écartée : **l'effet d'aubaine est évité**.

En outre, dans un pays où **trop d'étudiants vivent sous le seuil de pauvreté**, les **mesures les concernant doivent être saluées, voire améliorées**, d'où le dépôt d'un amendement permettant de porter à 4 le nombre de SMIC exonérés.

Je ne peux également que me féliciter des mesures permettant à aux françaises et aux français de **transmettre le fruit de leur travail**. Là encore, avec plusieurs collègues concernés par ces questions, nous proposons, par voie d'amendement, des **améliorations** des dispositifs prévus.

(...) Néanmoins, dans l'optique de nourrir le débat démocratique, je souhaite que soient **prises en compte les difficultés rencontrées par celles et ceux à qui on ne proposera pas d'heures supplémentaires**. Pour améliorer leur pouvoir d'achat, différentes pistes de travail s'offrent à nous : réduction des cotisations salariales, crédit d'impôt supplémentaire. Toutefois, j'ai bien conscience que c'est l'objet d'un autre débat.

La présente loi doit permettre aux Français d'augmenter leur pouvoir d'achat, ce qui relancera la croissance ; et je sais, Madame la Ministre, que c'est, pour vous également, une réelle priorité.

## Les projets de loi de l'été

### Lutter contre la récidive : un combat quotidien

Le projet de loi visant à lutter contre la récidive est débattu à l'Assemblée Nationale du 17 au 19 Juillet 2007.

1. Il fixe aux juges des principes directs de sanction et instaure des peines minimales de prison pour tous les crimes et pour les délits punis d'au moins trois ans d'emprisonnement commis en récidive.

2. Les mineurs de 16 à 18 ans qui se trouvent en nouvelle récidive de crime ou délit violent ou de nature sexuelle ne pourront invoquer l'excuse de minorité. Ils encourront alors la même peine que les majeurs.

3. Les criminels et délinquants sexuels devront se soumettre à un suivi judiciaire et psychiatrique. Si les détenus le refusent, ils verront la durée de leur incarcération allongée car ils ne pourront bénéficier ni de réductions de peine supplémentaires, ni d'une libération conditionnelle.

### La réforme des universités

L'objectif de ce Projet de loi présenté devant le Parlement du 23 au 25 Juillet, est clair : rendre nos universités plus réactives, en faire de véritables acteurs de la recherche, de la formation et de l'insertion professionnelle.

• Avec la réforme, la gouvernance sera plus efficace : le Conseil d'Administration aura véritablement un rôle de stratège et le président d'université, avec des compétences élargies, sera le porteur du projet d'établissement. Dans ce contexte modernisé, les universités qui le souhaitent pourront accéder à un statut d'autonomie réelle sur 3 grandes compétences : le budget, les ressources humaines, la gestion des bâtiments. Les universités qui auront choisi l'autonomie disposeront des moyens financiers nécessaires pour accompagner la réforme. A terme (et dans un délai de 5 ans), toutes les universités ont vocation à devenir autonomes.

• Les étudiants sont les premiers bénéficiaires de cette nouvelle université. Ils seront mieux formés et leur condition de vie sera améliorée : création de campus universitaires modernes, effort sur la santé des étudiants, amélioration du système de bourses...

### Choisissez votre fournisseur d'énergie

A compter du 1er juillet 2007, le marché de l'électricité et du gaz est ouvert aux particuliers, ce qui met fin au monopole dont EDF et GDF bénéficiaient depuis 1946.

#### A compter du 1er juillet, les consommateurs ont le choix entre deux options :

1. Rester aux tarifs réglementés, fixés par le Gouvernement sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire. Cela correspond à leur situation actuelle ; le Gouvernement et EDF se sont engagés à ce que le tarif de l'électricité ne progresse pas plus vite que l'inflation dans les 5 ans à venir (2006-2010).
2. Souscrire un contrat auprès d'un nouveau fournisseur ou de son fournisseur actuel, contrat comprenant les conditions de prix. Cela veut dire qu'il renonce définitivement au tarif réglementé pour ce logement, les futurs occupants de ce logement ne pourront pas non plus prétendre à nouveau aux tarifs réglementés.

#### Cette ouverture du marché s'accompagne d'un dispositif de protection des consommateurs :

1. Les fournisseurs d'énergie devront communiquer des informations très complètes pour que les consommateurs puissent faire leur choix en connaissance de cause.
2. Les contrats de fourniture d'électricité et de gaz obéiront à un encadrement spécifique pour faciliter les changements de fournisseurs sans interruption de l'alimentation.
3. Les consommateurs les plus démunis pourront bénéficier d'une tarification spéciale pour l'électricité dite « produit de première nécessité » et d'un tarif spécial de solidarité pour la fourniture de gaz.

Pour répondre à vos questions : le 0.810.112.212 et le site Internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

### Baisse historique du chômage

• Le chômage a diminué de 20% depuis février 2005 : Le nombre de demandeurs d'emploi a baissé au mois de mai de - 1,2% (soit -10,4% sur un an). Il descend pour la première fois depuis juin 1983 en dessous de la barre symbolique des 2 millions de personnes (avec 1.987.200 personnes concernées). La diminution du chômage entamée depuis février 2005 se poursuit et se confirme : 486.000 chômeurs en moins soit une baisse de 20%. Le taux de chômage s'élève désormais à 8,1% de la population active, selon les estimations provisoires de l'INSEE. L'ensemble des catégories d'actifs est concerné par cette amélioration de la situation de l'emploi : les jeunes (-0,5%) ; les + de 50 ans (-2%) ; les chômeurs de longue durée (-2,3%).

• Les créations d'emplois dans le secteur privé ont fortement augmenté : Ces bons chiffres correspondent à l'augmentation du nombre de créations d'emplois qui traduit le retour de la confiance des acteurs économiques : 108.500 créations d'emplois au 1er trimestre 2007 (contre 23.700 au dernier trimestre 2006).

• Une transparence totale sur les modalités de calcul des chiffres du chômage :

Afin de clarifier le débat sur l'établissement des données statistiques sur le chômage, une mission a été confiée le 19 juin à l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales afin de dresser un état des lieux de méthode d'établissement des chiffres du chômage dans les pays européens et en France.

Secrétariat Parlementaire : 11, Place du Marché aux Fruits 59630 BOURBOURG Tel : 03 28 22 33 33

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 PARIS Tel : 01 40 63 75 67 Fax : 01 40 63 79 40

Retrouvez toutes les actions de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE sur [www.jeanpierredecool.com](http://www.jeanpierredecool.com)